# LES SEIGNEURS DE PICQUIGNY, VIDAMES D'AMIENS ET LEUR FAMILLE DES ORIGINES A LA FIN DU XIVº SIÈCLE

PAR
CHANTAL DE TOURTIER

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

## PREMIÈRE PARTIE LES HOMMES

#### CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE PICQUIGNY.

Hypothèses sur l'étymologie du nom. Premiers témoignages sur le bourg. Le 17 décembre 942, Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, fut assassiné dans une île de la Somme, à Picquigny, sur l'ordre du comte de Flandre, Arnoul. Les témoignages de nombreux chroniqueurs du xe au xvie siècle diffèrent sur les raisons de ce meurtre.

#### CHAPITRE II

LES PREMIERS VIDAMES D'AMIENS, GUERMOND ET EUSTACHE.

Le premier vidame connu par les actes d'une façon certaine est Guermond; il apparaît entre 1036 et 1049. Eustache fonde, en 1066, un chapitre à Picquigny et participe sans doute à la conquête de l'Angleterre, où se fixa une branche de sa famille. Son frère Guermond est patriarche de Jérusalem; des Picquigny font souche en Orient.

#### CHAPITRE III

GUERMOND II ET GUERMOND III.

Guermond II est vidame vers 1100. Guermond III, d'abord célèbre par

ses démêlés avec le châtelain d'Amiens, Adam, joue ensuite un rôle de premier plan aux côtés de saint Geoffroy, lors de la révolte communale (1113-1117).

#### CHAPITRE IV

GÉRARD Ier ET GUERMOND IV.

Gérard Ier (entre 1122 et 1126-1178) accueille sur son domaine les Prémontrés en 1136 et appelle vers 1138 les Cisterciens de Cherlieu, qu'il installe au Gard. Il favorise l'établissement de fermes exploitées par les religieux; il travaille ainsi à la mise en valeur de son domaine. Guermond IV (1178 - vers 1186-1189) continue la politique de son père.

#### CHAPITRE V

GÉRARD II, ENGUERRAN ET GÉRARD III.

Gérard II prend part à la troisième Croisade et meurt en Palestine, sans doute en 1192. Enguerran (1192-1224), par son mariage avec Marguerite de Pontieu, se trouve mêlé aux événements importants de l'époque. Il combat, en 1212, avec les Montfort contre les Albigeois, se joint à l'ost royal à Bouvines. Gérard III épouse Laure de Montfort. Il intercède auprès du roi en faveur des comtesses de Pontieu et de Dammartin. Il est à Taillebourg en 1242, et meurt entre juin 1248 et juin 1249.

#### CHAPITRE VI

JEAN ET RENAUD.

Jean prend part, en 1285, à l'expédition d'Aragon. Philippe le Bel l'envoie, en 1301, à titre de réformateur, dans le midi. Il mène une enquête sur Bernard Saisset, évêque de Pamiers, et entre en conflit avec l'Inquisition; excommunié par l'inquisiteur de Carcassonne, il va défendre sa cause auprès du pape à Pérouse et y meurt, le 29 septembre 1304. Renaud (1304-1316) est chargé par le roi d'arrêter les Templiers dans le bailliage d'Amiens et en Flandre. Il adhère aux ligues féodales de 1314 et s'allie aux nobles d'Artois et de Picardie contre la comtesse Mahaut.

#### CHAPITRE VII

LES VIDAMESSES D'AMIENS, MARGUERITE IIE ET MARGUERITE II.

Sous Marguerite Ire (1316-1378), les troubles de la guerre de Cent ans désolent la Picardie. Jean, cousin de la vidamesse, quelque temps gouverneur de la terre de Picquigny, délivre Charles le Mauvais, dont il devient le plus fidèle partisan. Il essaie en vain de prendre Amiens en septembre 1358. Marguerite, dame d'Ailly, succède à sa cousine et, après sa mort, le vidamé passe à la famille d'Ailly, en 1399.

### DEUXIÈME PARTIE LES INSTITUTIONS

#### CHAPITRE PREMIER

LES FONCTIONS DES VIDAMES D'AMIENS.

Le vidame remplace l'évêque d'Amiens dans ses fonctions militaires, administre le temporel de celui-ci et l'aide ou le supplée dans l'exercice de sa juridiction. Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, sa fonction n'entraîne plus de charges, mais seulement honneurs et profits.

#### CHAPITRE II

LE DOMAINE SUBURBAIN
DES VIDAMES ET LEURS DROITS DANS AMIENS.

Les vidames d'Amiens ne possédaient pas de domaine au cœur de la cité; leurs terres s'étendaient le long de la Selle et près du chemin de Beauvais. Leurs droits dans Amiens étaient une somme importante de revenus : le sesterage, le pesage des laines et peaux, droits particulièrement rémunérateurs, étant donnée l'activité commerciale de la cité; l'établissement de la commune n'entrave pas la perception de ces droits.

#### CHAPITRE III

ÉTENDUE DE LA SEIGNEURIE ET PRÉROGATIVES DES SEIGNEURS.

Le domaine, tel qu'il se présente en 1300 et 1303 dans les dénombrements servis à l'abbé de Corbie et à l'évêque d'Amiens, comprend la plus grande partie de l'Amiénois et fait du vidame le plus riche des quatre coseigneurs : l'évêque, le comte, le châtelain et lui-même. Les possessions du seigneur de Picquigny au nord de la Somme avaient été enlevées à l'abbaye de Corbie. L'étude du domaine montre la très grande stabilité de son pouvoir au cours de quatre siècles. A l'instar des plus grands seigneurs, le vidame exerçait la haute justice et jouissait de droits financiers d'origine régalienne ou domaniale.

#### CHAPITRE IV

LES CLASSES SOCIALES.

Le clergé. — Le chapitre de Saint-Martin de Picquigny, les abbayes du Gard et de Saint-Jean, l'Hôtel-Dieu et la léproserie de Tamfol bénéficient de la générosité des seigneurs de Picquigny.

La noblesse. — Les vassaux, par leurs « estages » minutieusement réglés,

étaient en contact permanent avec le vidame. Le château était le centre toujours vivant du domaine.

La bourgeoisie. — Picquigny ne connut pas d'important mouvement d'émancipation communale. Nous ne possédons qu'une charte de commune, accordée par le vidame Enguerran à Molliens-Vidame en 1209. La bourgeoisie n'eut pas la possibilité de se développer : les vidames maintinrent fermement le cadre féodal de leur domaine.

CONCLUSION

APPENDICES
PIÈCES JUSTIFICATIVES
CARTES ET PLANS

